

**ASSOCIATION CANADIENNE DES JUGES DES COURS PROVINCIALES
(ACJCP)**

**RAPPORT DU SOUS-COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE
INDIVIDUELLE DU COMITÉ SUR L'INDÉPENDANCE JUDICIAIRE**

23 septembre 2022

Ce sous-comité nouvellement nommé, anciennement le Comité sur la rémunération, est resté très actif depuis que les représentants provinciaux et territoriaux de la rémunération se sont réunis par vidéoconférence à Saskatoon en septembre 2021, y compris par le biais de réunions par vidéoconférence ZOOM tenues tous les deux mois depuis lors, à l'exception d'une réunion en présentiel en avril de cette année à Montréal, pour un total de cinq réunions, avec une participation moyenne d'environ 85 % des membres.

Le Sous-comité a poursuivi plusieurs initiatives au cours de l'année écoulée.

1. Association du Barreau canadien

La juge Nancy Orr continue de surveiller le contenu de la boîte à outils sur le Web de l'Association du Barreau canadien à l'usage de ses divisions et de ses membres lors des audiences des commissions sur la rémunération des juges; le Sous-comité continue de rappeler son utilité et sa pertinence aux associations provinciales et territoriales.

2. Article de Paul Thomas, Ph. D., et commentaires du juge Iacobucci

Les éléments précités ainsi qu'une introduction de M^{me} Susan Dawes ont été publiés dans un numéro spécial du *Journal* de l'ACJCP. Nous remercions ses éditrices, la juge Martine Nolin et la juge Michelle Christopher, pour leur formidable travail pour mettre le numéro sous presse et pour leur patience avec notre président et notre vice-président.

3. Possible article universitaire

Le Sous-comité continue de chercher activement à ce qu'un autre universitaire publie un article qui pourrait présenter les principes de l'indépendance judiciaire liés au processus de la détermination de la rémunération des juges, et bien que nous eussions un candidat prometteur il y a quelques mois; cela ne s'est tout simplement pas concrétisé.

4. Modèles

La 14^e édition (depuis 2002) des modèles a été actualisée par le juge David Orr et le juge Mark Linehan au 1^{er} juillet 2021. Comptant au moins dix pages de données pour chaque province et territoire, elle fournit des renseignements exhaustifs sur les éléments de la rémunération des juges dans chaque province et territoire. On s'attend à ce que la 15^e édition soit publiée ce mois-ci.

Comme toujours, la fiabilité des données dépend de l'examen individuel constant des données en matière d'exactitude et d'exhaustivité par chaque représentant provincial ou territorial de la rémunération.

Des inquiétudes persistent au sujet du risque que des données erronées soient distribuées, ce qui nuirait à la crédibilité du Sous-comité vis-à-vis des personnes externes. Cela amène le Sous-comité à continuer de recommander que l'accès aux données soit limité

aux représentants provinciaux et territoriaux siégeant au Sous-comité et aux avocats des associations provinciales et territoriales.

5. Collecte de données

Lors de sa réunion de septembre 2014, le conseil d'administration de l'ACJCP a approuvé la motion suivante :

L'ACJCP va allouer un montant maximum de 25 000 \$ pour un projet dans le cadre duquel deux anciens membres ou membres actuels du Comité sur la rémunération procéderont à une collecte de données ciblées, détaillées et enregistrées par voie électronique, sur les difficultés antérieures liées au processus de rémunération des juges, tel qu'établi dans le *Renvoi de l'Î.-P.-É.* et modifié par la décision *Bodner*. Cette collecte de données comportera des rencontres personnelles avec un aussi grand nombre possible d'anciens membres, de membres actuels et d'avocats des comités sur la rémunération des associations provinciales et territoriales. L'intention est de recueillir ces données en vue de leur utilisation éventuelle (a) dans le cadre d'une intervention devant la Cour suprême du Canada lors de tout litige futur visant à réviser la décision *Bodner* et (b) dans le cadre de recherches pour la production de mémoires ou d'articles portant sur les difficultés liées au processus de rémunération des juges, comme établi dans le *Renvoi de l'Î.-P.-É.* et modifié par la décision *Bodner*.

L'Association des juges de la Cour provinciale de l'Alberta avait déjà accepté de financer ce projet par le biais d'une subvention de contrepartie cinquante-cinquante sur la première tranche de 10 000 \$ dépensés, fournissant un budget global de 35 000 \$. Jusqu'à présent, environ 5 000 \$ de cette somme ont été effectivement dépensés.

Les deux premiers « receveurs » ont été la juge Cari Roller du Manitoba et moi-même, avec le juge David Walker qui a remplacé la juge Roller il y a quelques années.

Nous avons collecté les données (mis à part quelques lacunes que nous cherchons à combler) pour le Nouveau-Brunswick, le Manitoba, le Québec, Terre-Neuve-et-Labrador et la Saskatchewan. Les quatre premières provinces, ainsi que la Colombie-Britannique, étaient considérées comme les plus importantes pour ce qui est des problèmes rencontrés dans le cadre du processus de rémunération des juges depuis le *Renvoi de l'Î.-P.-É.*

Des résumés de ces données ont été rédigés pour le Nouveau-Brunswick et le Manitoba. Ces ébauches ont été examinées par les juges et les avocats de ces provinces. J'ai mis du temps à effectuer un suivi sur cette question.

Pour la énième fois, de mon point de vue, ce projet s'est avéré exiger beaucoup plus de travail que je ne l'avais prévu. Cela a été encore plus long en raison de la COVID-19.

6. Litiges

Le Sous-comité continue de surveiller étroitement les litiges portant sur la rémunération qui abondent au Canada.

Les litiges à Terre-Neuve-et-Labrador et en Nouvelle-Écosse se sont conclus à la faveur des juges de ces provinces, bien que dans le deuxième cas il semble que le gouvernement ne reviendra pas, pour le moment, aux recommandations de sa Commission qui sont exécutoires, qui ont été acceptées, et dans le contexte des retards engendrés par la COVID-19, qui ont été finalement entendues en février 2022.

Les juges de la Cour du Québec ont réussi, pour la première fois depuis de nombreuses années, à faire accepter les recommandations de la Commission par le gouvernement, une grande victoire pour eux.

En Alberta, le contrôle de type *Bodner* des raisons du rejet du gouvernement des recommandations de la Commission d'examen de la rémunération des juges de 2017 par rapport au salaire a été couronné de succès, bien que le juge-président ait renvoyé la question au gouvernement pour un examen plus approfondi qui devrait être effectué d'ici la mi-octobre.

Pour ne pas être en reste par rapport à la Nouvelle-Écosse, il y a également eu deux contrôles de type *Bodner* en Colombie-Britannique, à la suite du rejet du gouvernement des recommandations de la Commission d'examen de la rémunération des juges de 2016 et de 2019. La Cour d'appel de la Colombie-Britannique a récemment maintenu les raisons et les actions du gouvernement par rapport aux recommandations de la Commission de 2016. La demande d'interjeter appel de cette décision à la Cour suprême du Canada de l'Association des juges de la Cour provinciale de la Colombie-Britannique a été rejetée. Le litige découlant des recommandations de 2019 doit être entendu par la Cour suprême de la Colombie-Britannique en septembre.

Nous avons été informés que l'ACJCP interviendra dans le renvoi de la Cour d'appel du Québec quant à l'autorité de la juge en chef de la Cour du Québec.

7. Site Web de l'ACJCP

Le juge David Walker supervise le téléversement de toutes les décisions relatives aux litiges ainsi que de tous les rapports des commissions et d'autres documents que le Sous-comité considère comme étant pertinent de conserver sous forme de banque de données.

8. Autre

Le Sous-comité poursuit son exploration d'autres initiatives potentielles pouvant s'avérer utiles pour les associations provinciales et territoriales ainsi que pour l'ACJCP pour régler les questions d'indépendance judiciaire relatives à la sécurité financière. Il est anticipé qu'une recommandation soit faite pour renvoyer l'une de nos nouvelles initiatives au Comité sur le droit lors de la réunion du bureau de direction le 18 septembre.

Ce sous-comité est composé des présidents provinciaux et territoriaux et de leurs assistants ou des vice-présidents des divers comités sur la rémunération ou sur l'indépendance judiciaire des associations provinciales et territoriales. Ainsi, ils sont

directement nommés par leurs associations et leur expérience et leur expertise personnelles prévalent habituellement sur les questions relatives à la durée de leur mandat. Le bureau de direction de l'ACJCP nomme le président et le vice-président du Sous-comité. Le président actuel a été nommé il y a très longtemps et le vice-président l'est seulement depuis 2017.

John Maher

Président, Comité sur l'indépendance judiciaire – Sous-comité sur la sécurité financière individuelle

7 septembre 2022